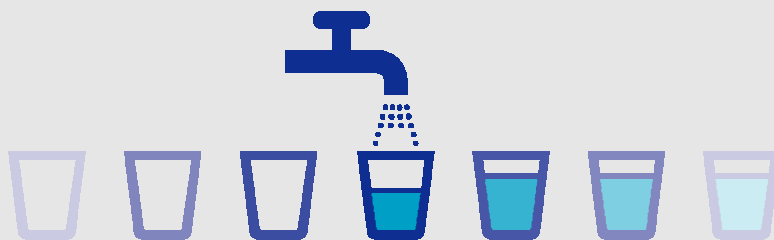


Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



EXERCICE

2015

■ Sommaire

■ GENERALITES

■ RAPPORTS PAR SERVICE :

- *Production Font Saint Aubin*
- *Service distribution*

■ Généralités

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2015 conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

■ ORGANISATION DE L'EXERCICE DE LA COMPETENCE EAU POTABLE

Le SIAEP DES BASSES VALLEES DE LA TARDOIRE ET DE LA BONNIEURE regroupe les communes de AGRIS, COULGENS, MARILLAC LE FRANC, PINS (LES), RIVIERES, ROCHETTE (LA), SAINT AMANT DE BONNIEURE, SAINT ANGEAU, SAINT MARY, SAINT PROJET SAINT CONSTANT, SAINT SORNIN, SAINTE COLOMBE, TACHE (LA), TAPONNAT FLEURIGNAC et YVRAC ET MALLEYRAND.

L'ensemble de ces communes sont concernées par la compétence eau potable.

La compétence eau potable est découpée en 2 services :

- Production Font Saint Aubin
- service distribution

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DES SERVICES

Ces services sont exploités de la façon suivante :

Services	Nombre d'abonnés	Mode de gestion	Exploitant	fin du contrat
Production Font Saint Aubin	0	régie avec une prestation de services	AGUR	31/12/2020
service distribution	5 544	affermage	SAUR	31/12/2020

■ DONNEES TECHNIQUES GENERALES

Nombre total d'abonnés	5 544
Total des prélèvements [m³]	977 682 m³
Total de la production d'eau traitée [m³]	825 726 m³
Total des volumes mis en distribution [m³]	643 630 m³
Total des volumes consommés [m³]	539 968 m³

■ RECETTES TOTALES DU SERVICE D'EAU POTABLE

Recette totale perçue par la collectivité au titre du service de l'eau potable	628 314,71 €
---	--------------

Recette totale perçue par les différents exploitants du service de l'eau potable	453 380,35 €
---	--------------

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC

Production Font Saint Aubin



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2015
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2015

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	7
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	7
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	7
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	7
■	CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT.....	8
■	RESSOURCES EN EAU	8
■	VOLUMES VENDUS ET EXPORTES	9
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	10
■	DEPENSES PARTICULIERES DE LA COLLECTIVITE	10
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	11
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	11
■	ETAT DE LA DETTE	11
■	AMORTISSEMENTS REALISES	11

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SIAEP DES BASSES VALLEES DE LA TARDOIRE ET DE LA BONNIEURE exerce la mission production de la compétence eau potable.

Le SIAEP DES BASSES VALLEES DE LA TARDOIRE ET DE LA BONNIEURE regroupe les communes de AGRIS, COULGENS, MARILLAC LE FRANC, PINS (LES), RIVIERES, ROCHETTE (LA), SAINT AMANT DE BONNIEURE, SAINT ANGEAU, SAINT MARY, SAINT PROJET SAINT CONSTANT, SAINT SORNIN, SAINTE COLOMBE, TACHE (LA), TAPONNAT FLEURIGNAC et YVRAC ET MALLEYRAND.

La compétence eau potable est découpée en 2 services :

- Production Font Saint Aubin
- service distribution

Le présent rapport concerne uniquement le service : Production Font Saint Aubin.

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en régie avec une prestation de services. Le prestataire est la société AGUR en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} février 2011. La durée du contrat est de 9 ans et 11 mois. Il prend fin le 31 décembre 2020.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société AGUR sont les suivantes :

Gestion du service	fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Entretien	de l'ensemble des ouvrages

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	de l'ensemble des ouvrages
----------------	----------------------------

■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Cocontractant	Date d'effet
Convention d'Export Permanent	CHASSENEUIL SUR BONNIEURE	1999
Convention d'Export Permanent	SIAEP DE TARDOIRE BONNIEURE - service distribution	1999

■ RESSOURCES EN EAU

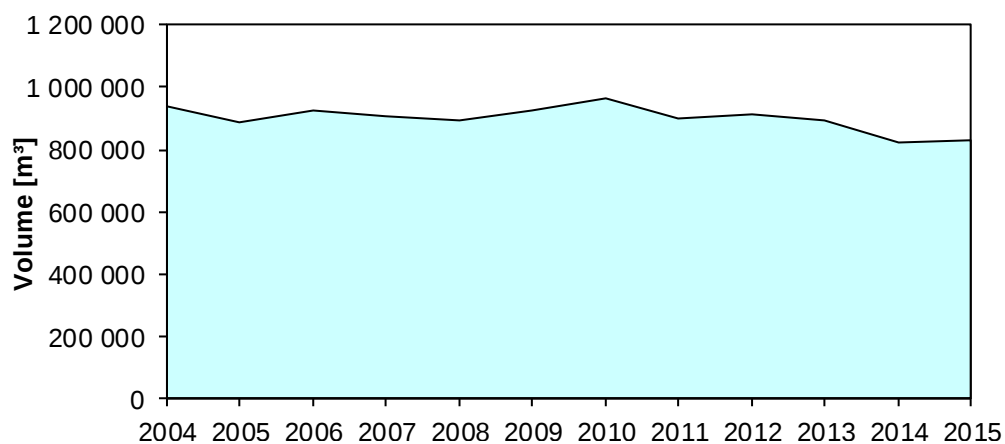
• Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2014 [m³]	Prélèvement 2015 [m³]	Variation 2014/2015
Captage FONT SAINT AUBIN CHASSENEUIL SUR BONNIEURE Prélèvement en nappe souterraine	200	961 120	977 682	+1,72 %
Total des prélèvements [m³]		961 120	977 682	+1,72 %

• Volumes produits

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2014 [m³]	Production 2015 [m³]	Variation 2014/2015
Traitement FONT SAINT AUBIN CHASSENEUIL SUR BONNIEURE Traitement complet	3 300	824 281	829 680	+0,65 %
Total produit [m³]		824 281	829 680	+0,65 %

• Evolution des volumes d'eau potable produits

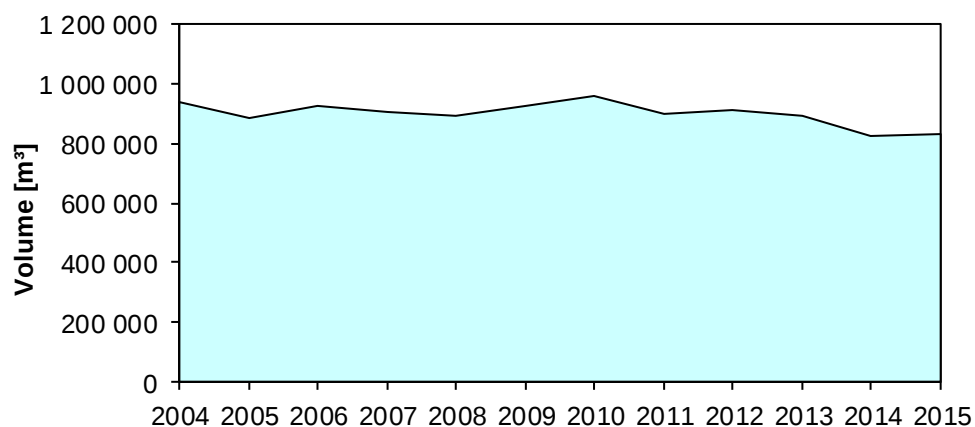


■ VOLUMES VENDUS ET EXPORTES

- *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2014 [m³]	Exporté en 2015 [m³]
CHASSENEUIL SUR BONNIEURE	231 125	234 980
SIAEP DE TARDOIRE BONNIEURE - service distribution	593 156	594 700
Volume total exporté	- 824 281	- 829 680

- *Evolution des volumes vendus aux adhérents et exportés*



■ Tarification et recettes du service

de l'eau potable

■ DEPENSES PARTICULIERES DE LA COLLECTIVITE

	2014	2015	Variation
Rémunération du prestataire	74 042,32 €	74 293,29 €	+0,34 %
Redevance prélèvement		19 873,00 €	

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux	Contributions des collectivités adhérentes
Rénovation des groupes de pompage	41 158 €	38 971 €

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2015 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2014	2015
Encours de la dette au 31 décembre	113 187,15 €	92 498,40 €
Remboursements au cours de l'exercice	25 785,00 €	25 783,32 €
dont en intérêts	5 985,00 €	5 093,47 €
dont en capital	19 800,00 €	20 689,85 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES

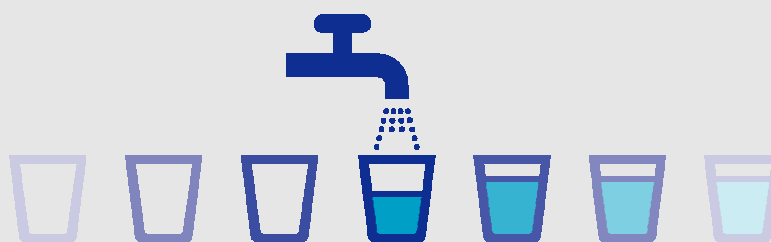
	2011	2012	2013	2014	2015
Montant de la dotation aux amortissements	31 278,00 €	31 572,00 €	31 526,00 €	31 526,00 €	38 244,44 €

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC

service distribution



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2015
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2015

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	14
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	14
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	14
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	14
■	CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT.....	15
■	RESSOURCES EN EAU	15
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	16
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	17
■	LONGUEUR DU RESEAU	17
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	18
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	18
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	18
■	LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE	19
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2006.....	20
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	21
■	RECETTES D'EXPLOITATION	22
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	23
■	QUALITE DE L'EAU	23
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	23
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	24
■	PERFORMANCE DU RESEAU.....	26
■	RESPECT DU SEUIL DE RENDEMENT FIXE PAR LA REGLEMENTATION	27
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	28
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	29
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	29
■	ETAT DE LA DETTE.....	29
■	AMORTISSEMENTS REALISES	29

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SIAEP DES BASSES VALLEES DE LA TARDOIRE ET DE LA BONNIEURE regroupe les communes de AGRIS, COULGENS, MARILLAC LE FRANC, PINS (LES), RIVIERES, ROCHETTE (LA), SAINT AMANT DE BONNIEURE, SAINT ANGEAU, SAINT MARY, SAINT PROJET SAINT CONSTANT, SAINT SORNIN, SAINTE COLOMBE, TACHE (LA), TAPONNAT FLEURIGNAC et YVRAC ET MALLEYRAND.

La compétence eau potable est découpée en 2 services :

- Production Font Saint Aubin
- service distribution

Le présent rapport concerne uniquement le service : service distribution.

L'ensemble de ces communes est concerné par le service.

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} février 2011. La durée du contrat est de 9 ans et 11 mois. Il prend fin le 31 décembre 2020.

Le principal avenant au contrat est le suivant :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/02/2011	- Travaux pris en charge par le délégataire : Renouvellement de canalisations (Agris:500m, Les Pins:3370m), mise en place 15 compteurs, mise en place 31 vannes - Modalités d'actualisation de la composante achat d'eau du tarif

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société SAUR sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, recouvrement, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	des équipements électromécaniques

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	des branchements, des canalisations, du génie civil
-----------------------	---

■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Cocontractant	Date d'effet
Convention d'Export Permanent	ROCHEFOUCAULD (LA)	1986
Convention d'Import Permanent	SIAEP DE LA RÉGION D'AUNAC	
d'Import	SIAEP DE LA REGION DE MONTEMBOEUF	
Convention d'Import Permanent	SIAEP DE TARDOIRE BONNIEURE - Production Font Saint Aubin	1999
Convention d'Import/Export Permanent	CHASSENEUIL SUR BONNIEURE	

■ RESSOURCES EN EAU

• Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2014 [m³]	Prélèvement 2015 [m³]	Variation 2014/2015
CHABROU (Captage) MARILLAC LE FRANC Prélèvement en nappe souterraine	16	21 553	6 357	-70,51 %
Total des prélèvements [m³]		21 553	6 357	

• Importations d'eau

Import depuis	Importé en 2014 [m³]	Importé en 2015 [m³]
CHASSENEUIL SUR BONNIEURE	1 099	1 067
SIAEP DE LA REGION DE MONTEMBOEUF	32 441	49 159
SIAEP DE TARDOIRE BONNIEURE - Production Font Saint Aubin	620 387	597 620

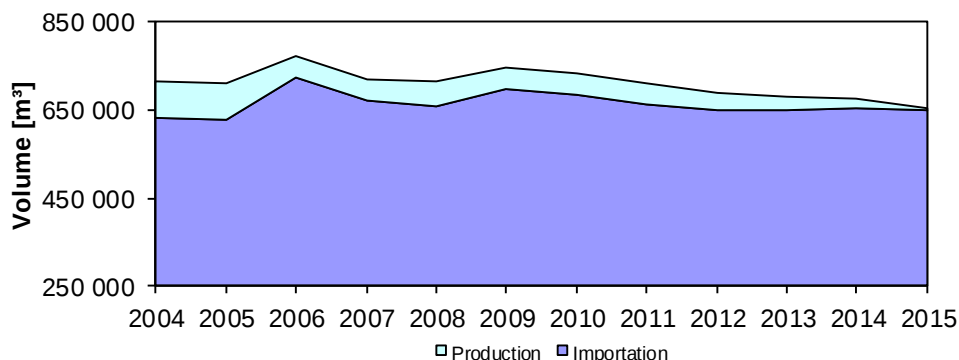
• Volumes produits

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2014 [m³]	Production 2015 [m³]	Variation 2014/2015
CHABROU (Station) MARILLAC LE FRANC Traitement physico-chimique simple (ou désinfection seule)	320	19 960	6 046	-69,71 %

• Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2014	2015	Variation
Ressources propres	19 960	6 046	-69,71 %
Importations	653 927	647 846	-0,93 %
Total général	673 887	653 892	-2,97 %

• Evolution des volumes d'eau potable produits et importés

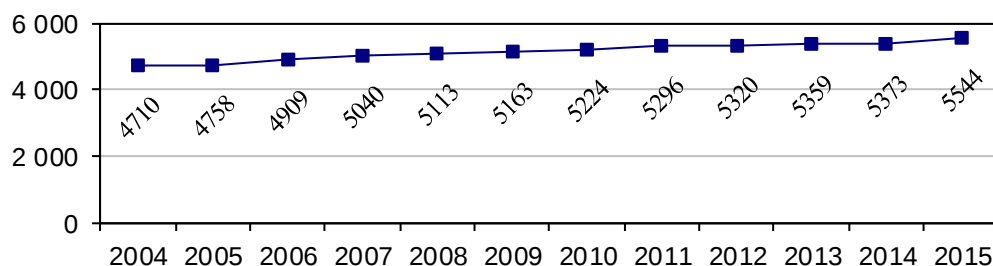


■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2014	2015	Variation
Nombre total d'abonnements	5 373	5 544	+3,18 %

A partir de 2015 sont pris en compte le nombre de contrats et non plus le nombre de clients comme nombre d'abonnés.

• Evolution du nombre total d'abonnements



• Répartition des abonnés par commune

AGRIS	456
COULGENS	270
MARILLAC LE FRANC	391
PINS (LES)	268
RIVIERES	858
ROCHEFOUCAULD (LA)	1
ROCHETTE (LA)	274
SAINT AMANT DE BONNIEURE	204
SAINT ANGEAU	427
SAINT MARY	210
SAINT PROJET SAINT CONSTANT	545
SAINT SORNIN	442
SAINTE COLOMBE	124
TACHE (LA)	77
TAPONNAT FLEURIGNAC	713
YVRAC ET MALLEYRAND	284
Total des abonnés	5 544

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2014	2015	Variation
Volume produit	19 960	6 046	-69,71 %
Volume importé	653 927	647 846	-0,93 %
Volume exporté	- 911	- 262	-71,24 %
Volume mis en distribution	672 976	653 630	-2,87 %
Volume total vendu aux abonnés	525 173	539 968	+2,82 %

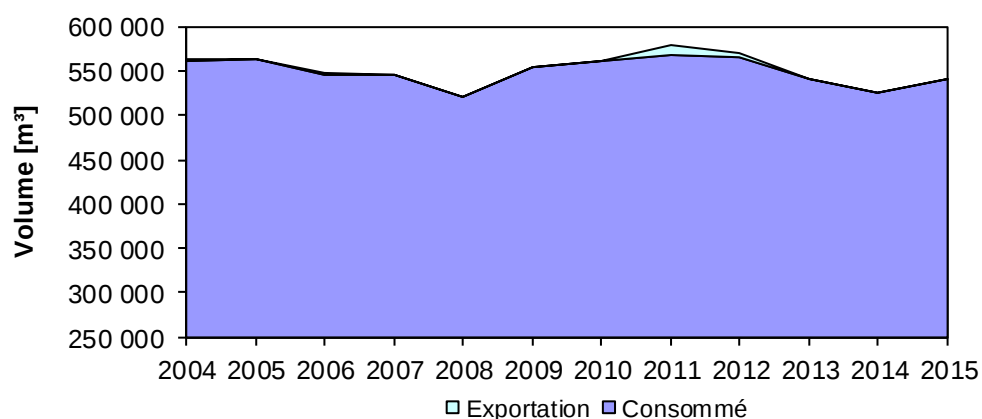
La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 97 m³ par an. Elle était de 98 m³ en 2014.

Période de relèvement : 368 jours (date moyenne de fin de campagne de relèvement : 16/10/2015)

• Détail des exportations d'eau

Export vers	Exporté en 2014 [m³]	Exporté en 2015 [m³]
ROCHEFOUCAULD (LA)	911	262
Volume total exporté	- 911	- 262

• Evolution des volumes vendus aux abonnés et exportés



■ LONGUEUR DU RESEAU

	2014	2015	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	337,2	333,1	-1,22 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
21/10/2015	Tarifs de la collectivité à compter du 1er janvier 2016

Les tarifs concernant la part de la société SAUR sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé.

• Redevance de pollution domestique

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.
Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2015	1 ^{er} jan 2016
Redevance de pollution domestique	0,3100	0,3150

SIAEP DES BASSES VALLEES DE LA TARDOIRE ET DE LA BONNIEURE

EAU POTABLE : SERVICE DISTRIBUTION

2015

tarif domestique territoire syndical

■ LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

• Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2015	1 ^{er} jan 2016	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	34,20	34,27	+0,20 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	0,510	0,512	+0,39 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	30,00	35,00	+16,67 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	0,8885	0,8885	0,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m³]	0,052	0,08	+53,85 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2015	1 ^{er} jan 2016	Variation
Exploitant	95,40	95,71	+0,32 %
Collectivité	136,62	141,62	+3,66 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	6,24	9,60	+53,85 %
TVA	13,10	13,58	+3,66 %
Total [€ TTC]	251,36	260,51	+3,64 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+2,29 %

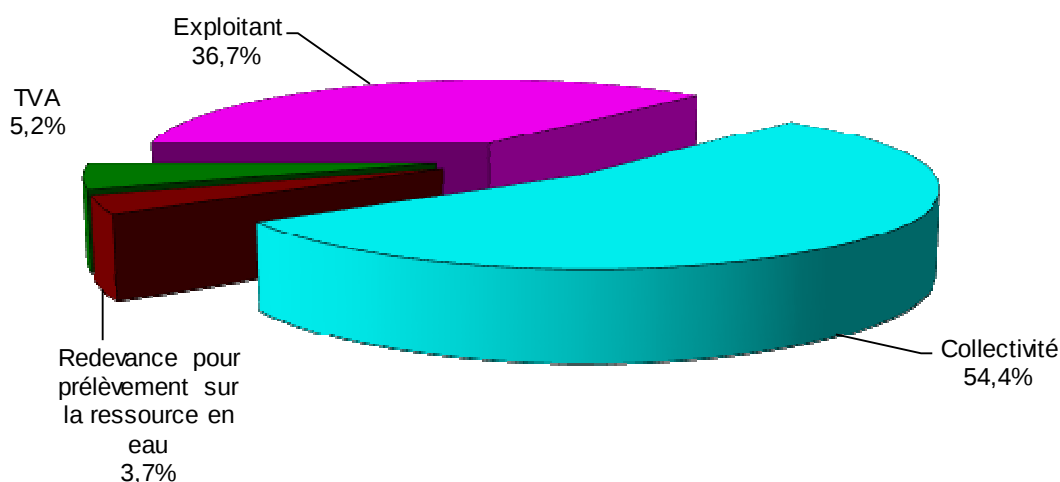
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,17 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0022 €/l

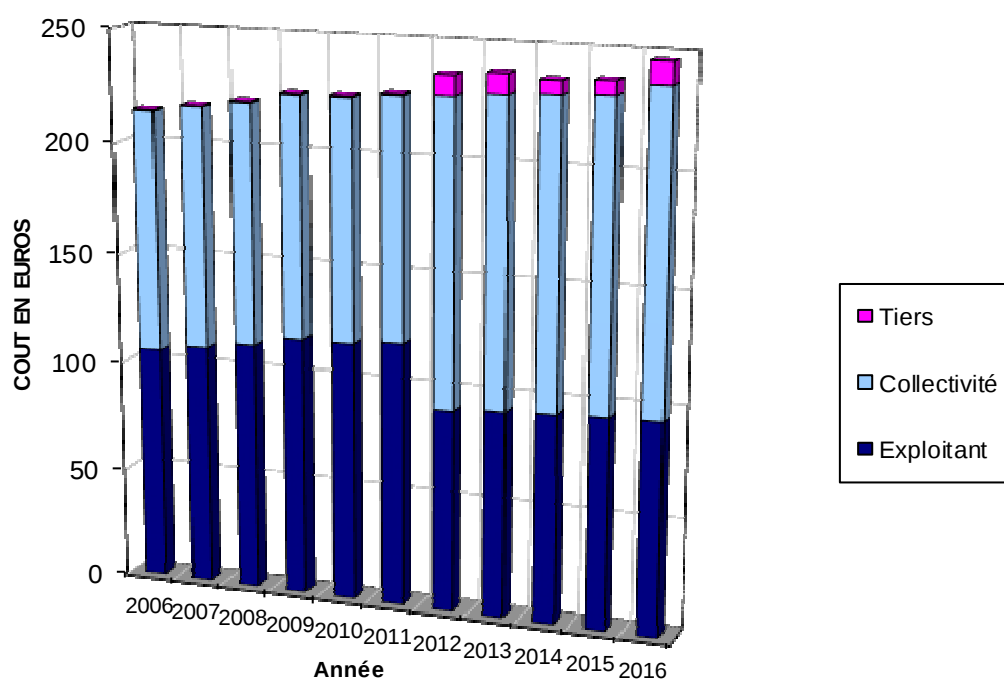
Répartition au 1er janvier 2016



■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2006

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2006	105,98	107,44	0,61	214,03
2007	109,14	107,44	0,61	217,19
2008	112,31	107,44	0,61	220,36
2009	116,98	107,44	0,64	225,06
2010	117,25	107,44	0,65	225,34
2011	119,37	107,44	0,65	227,46
2012	91,26	136,62	9,14	237,02
2013	93,18	136,62	9,14	238,94
2014	94,38	136,62	6,24	237,24
2015	95,40	136,62	6,24	238,26
2016	95,71	141,62	9,60	246,93



SIAEP DES BASSES VALLEES DE LA TARDOIRE ET DE LA BONNIEURE

EAU POTABLE : SERVICE DISTRIBUTION

2015

tarif domestique territoire syndical

■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

• Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2015	1 ^{er} jan 2016	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	34,20	34,27	+0,20 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,510	0,512	+0,39 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	30,00	35,00	+16,67 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,8885	0,8885	0,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,052	0,08	+53,85 %
	Redevance de pollution domestique	0,31	0,315	+1,61 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

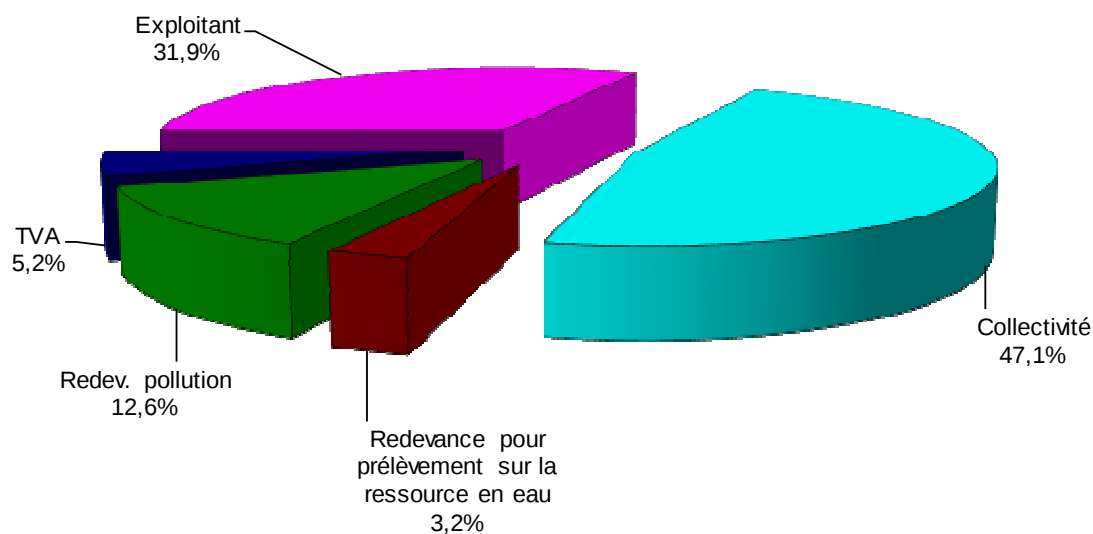
	1 ^{er} jan 2015	1 ^{er} jan 2016	Variation
Exploitant	95,40	95,71	+0,32 %
Collectivité	136,62	141,62	+3,66 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	6,24	9,60	+53,85 %
Redevance de pollution domestique	37,20	37,80	+1,61 %
TVA	15,15	15,66	+3,37 %
Total [€ TTC]	290,61	300,39	+3,37 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+2,29 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

2,50 €/m³
 0,0025 €/l

Répartition au 1er janvier 2016



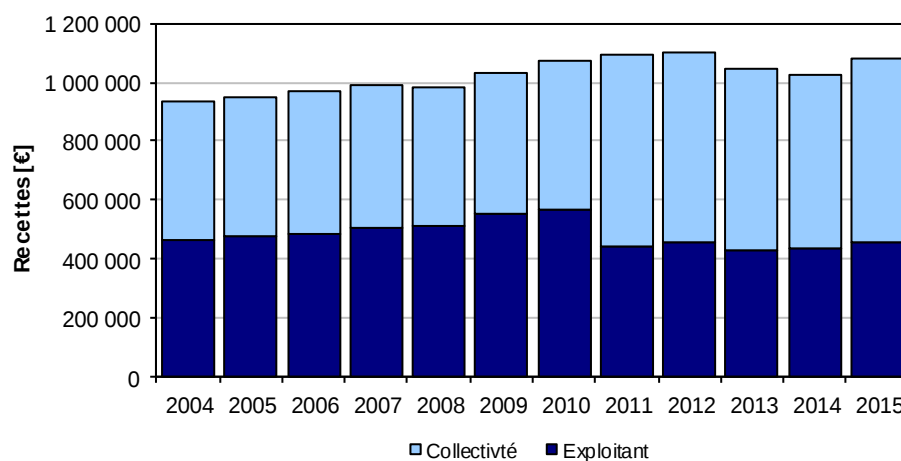
■ RECETTES D'EXPLOITATION

• Recettes de la collectivité

	2014	2015	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	605 455,75 €	630 528,67 €	+4,14 %
dont abonnements	165 701,89 €	166 138,47 €	+0,26 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 11 101,35 €	- 2 213,96 €	+80,06 %
Total recettes de vente d'eau	594 354,40 €	628 314,71 €	+5,71 %
Autres recettes			
Cotisation SHEP	- 129,60 €		
Total des recettes	594 224,80 €	628 314,71 €	

• Recettes de l'exploitant

	2014	2015	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	434 449,02 €	454 135,80 €	+4,53 %
dont abonnements	187 853,03 €	189 466,62 €	+0,86 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 752,65 €	- 755,45 €	-0,37 %
Total recettes de vente d'eau	433 696,37 €	453 380,35 €	+4,54 %



■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau
CHABROU (Captage)

	0%	aucune action
	20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
	40%	avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	dossier déposé en préfecture
➔	60%	arrêté préfectoral
	80%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
	100%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Import d'eau traitée depuis CHASSENEUIL SUR BONNIEURE

➔	60 %	arrêté préfectoral
---	------	--------------------

Import d'eau traitée depuis SIAEP DE LA REGION DE MONTEMBOEUF

➔	60 %	arrêté préfectoral
---	------	--------------------

Import d'eau traitée depuis SIAEP DE TARDOIRE BONNIEURE - Production
Font Saint Aubin

➔	60 %	arrêté préfectoral
---	------	--------------------

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,
calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

60 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

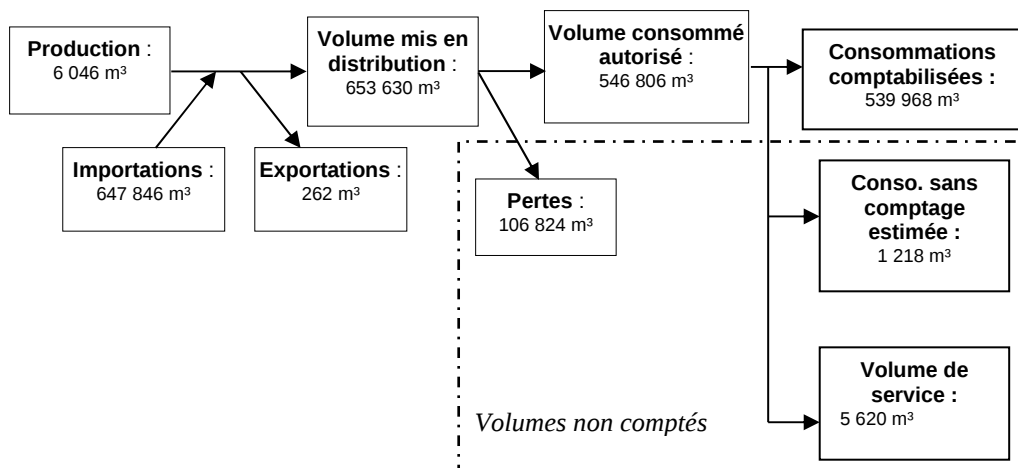
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	120	110

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 1 218 m³ par l'exploitant.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 5 620 m³ par l'exploitant.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2011	2012	2013	2014	2015
Rendement du réseau de distribution [%]	81,4 %	82,4 %	79,4 %	78,1 %	83,7 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

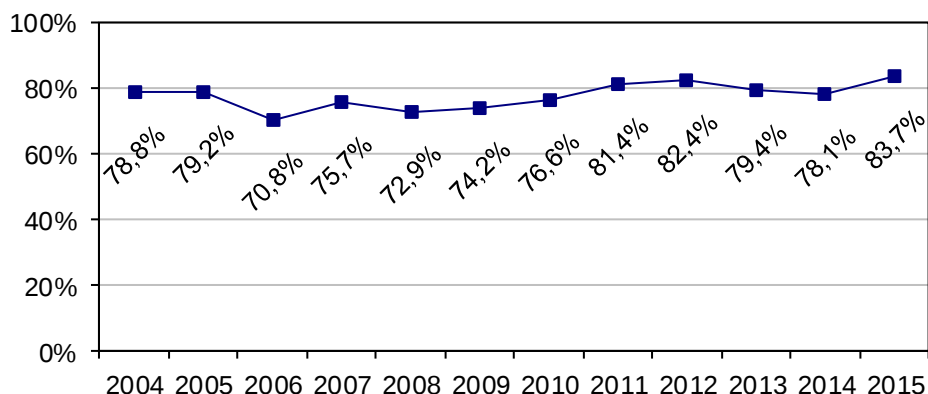
	2011	2012	2013	2014	2015
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	1,1	1,0	1,1	1,2	0,9

- indice linéaire de pertes en réseau =

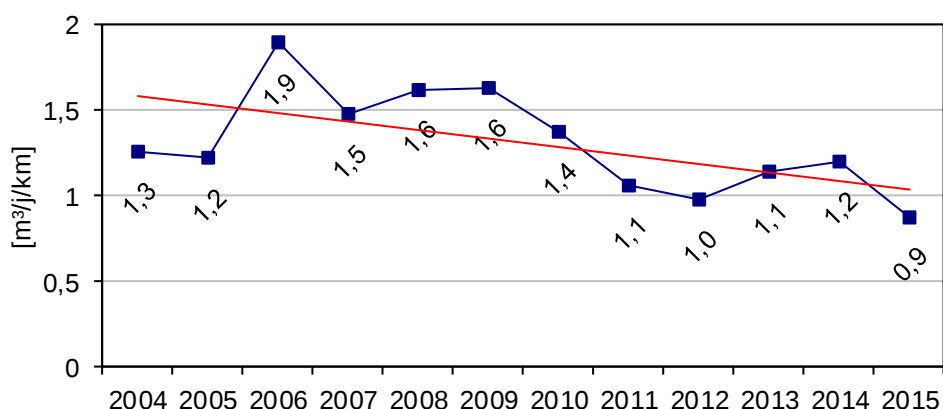
pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2011	2012	2013	2014	2015
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	1,1	1,0	1,1	1,2	0,9

Evolution du rendement du réseau de distribution



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



■ RESPECT DU SEUIL DE RENDEMENT FIXE PAR LA REGLEMENTATION

La loi Grenelle II impose aux services d'eau un niveau minimum de rendement à respecter. Si celui-ci n'est pas atteint le service peut être contraint à engager des actions d'amélioration voire pénalisé financièrement par une majoration de sa redevance prélèvement

Le seuil de rendement à atteindre est le suivant

- **indice linéaire de consommation=**

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2011	2012	2013	2014	2015
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	4,6	4,6	4,4	4,3	4,5
Seuil de rendement [%]	65,9 %	65,9 %	65,9 %	65,9 %	65,9 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2011	2012	2013	2014	2015
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	2,430	2,266	0	0,500	0,125

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,3 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Réhabilitation du réservoir de St Projet	217 786 €
Renouvellement du réseau d'eau potable - programme 2015	337 465 €
Extension et opérations de renouvellement du réseau AEP - programme 2015-2018 Mini : 60000€ - Maxi : 120000€	

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2015 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2014	2015
Encours de la dette au 31 décembre	0,00 €	400 000,00 €
Remboursements au cours de l'exercice	0,00 €	0,00 €
dont en intérêts	0,00 €	0,00 €
dont en capital	0,00 €	0,00 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2011	2012	2013	2014	2015
Montant de la dotation aux amortissements	172 986,78 €	231 245,65 €	203 172,58 €	217 940,00 €	226 355,00 €